



Favorisons la mobilité douce **« Action 2026 de remboursement pour abonnements CFF ou Mobilis »**

Madame, Monsieur,

Afin de vous encourager à utiliser les transports publics, chaque Vichois, établi au 1^{er} janvier 2026 en résidence principale et toujours domicilié à Vich au 1^{er} décembre 2026, peut bénéficier d'un

Remboursement de CHF 60.- sur les abonnements CFF ou Mobilis

Cette action concerne les titulaires d'un abonnement général, d'un abonnement demi-tarif, d'un abonnement Mobilis ou de parcours. Elle n'est valable qu'une fois par personne.

Nouveauté : il vous suffit de remplir le formulaire accompagné des factures (indiquant la date et la durée des abonnements) et des preuves de paiement via le guichet virtuel, accessible depuis la page d'accueil de www.vich.ch, dossier subventions.

Si vous souhaitez continuer de remplir le formulaire à la main, merci de bien vouloir centraliser les demandes et ne compléter si possible qu'un formulaire par ménage qui devra être envoyé à Bourse communale – Route de l'Etraz 6b – 1267 Vich ou secretariat.admin@vich.ch. N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.

Le délai de retour du formulaire avec les justificatifs est fixé au 30.11.2026. Les versements s'effectueront courant décembre.

Merci de votre collaboration et bons trajets en toute sérénité !

La Municipalité



Demande de remboursement 2026 pour abonnements CFF ou Mobilis

Titulaire du compte

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Nom de la banque
et IBAN N° : _____

Date/signature : _____

Abonnement au bénéfice de :

Nom/prénom : _____

Annexes : factures et preuves de paiement